

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 27 juin 2024

Direction Technique – N°06.05.2024.54

Objet : Avis du Conseil Municipal sur le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique-Aménagement de l'itinéraire « La Seine à vélo - secteur amont »

Date de la convocation : 19 juin 2024

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 27

PRESENTS : MM. Frédéric MARCHE, David BEAUCOUSIN, Fabrice BERTHOU, Rachid ARBI, Mmes Fabienne TELLIEZ, Mélanie DELACOUR, Hawa HAMIDOU, MM. Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Philippe LEFEBVRE, Mme Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mmes Corine PALMENTIER, Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Evelyne LERICHE, M. Ibrahim DEM.

POUVOIRS :

Madame Monique COLOMBOTTI a donné pouvoir à Monsieur Fabrice BERTHOU.

Madame Sylvie OMONT a donné pouvoir à Monsieur Jean-David HOUNKPATI.

Monsieur Rosario TARSIA a donné pouvoir à Monsieur David BEAUCOUSIN.

Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Monsieur Philippe LEFEBVRE.

Monsieur Infali DABO a donné pouvoir à Madame Valérie HOULIER.

Madame Alexandre EMERY a donné pouvoir à Monsieur Frédéric LEBALLEUR.

Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Stéphane FAUCHE.

Madame Laëtitia LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Marc BOURREAU.

Madame DEM Clélia a donné pouvoir à Monsieur Ibrahim DEM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Rachid ARBI

RAPPORTEUR : Fabrice BERTHOU

VU :

- Le Code de l'Environnement.
- Le Code de l'Expropriation.
- Le code de l'Urbanisme.
- Le projet avant enquête publique (études de faisabilité, dossier d'Avant-Projet Sommaire et études spécifiques faune-flore, paysage, acoustique, hydraulique, ...).
- L'arrêté préfectoral du 16 mai 2024 prescrivant l'ouverture d'une enquête préalable à une déclaration d'utilité publique relative au projet d'aménagement de l'itinéraire « Seine à vélo-secteur amont » sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie.
- L'avis favorable de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 17 juin 2024.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avis du Conseil Municipal sur le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique-Aménagement de l'itinéraire " La Seine à vélo - secteur amont "

Date de transmission de l'acte : 01/07/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 01/07/2024

Numéro de l'acte : 06-05-2024-54 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20240627-06-05-2024-54-DE

Date de décision : 27/06/2024

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.3. Voirie

L'Adjoint au Maire en charge du Cadre de Vie et du Développement Durable expose qu'une **enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet de la Seine à Vélo sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie - secteur amont** est ouverte du vendredi 14 juin 2024 au mardi 16 juillet 2024, soit 33 jours consécutifs.

Le projet global consiste en la réalisation de l'itinéraire cyclable de la Seine à Vélo sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie sur près de 110 km, dont 42 km ont déjà été réalisés (68 km restants) et à relier les aménagements cyclables existants afin d'assurer une continuité entre le sud de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et le nord-ouest du Trait.

Les aménagements à réaliser se concentrent **sur les secteurs amont (Saint Pierre-Lès-Elbeuf-Belbeuf)** et aval (La Bouille -Le Trait), l'ensemble du secteur central entre Belbeuf et La Bouille ayant déjà été aménagé.

Le projet sur le secteur amont traverse les 11 communes suivantes : Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Caudebec-lès-Elbeuf, Saint-Aubin-lès-Elbeuf, Elbeuf, Orival, Oissel, Cléon, Tourville-la-Rivière, Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen, Gouy et Belbeuf, localisées dans le département de la Seine Maritime. L'itinéraire de la Seine à Vélo sur la Métropole Rouen Normandie traverse 28 communes au total.

L'objectif de La Seine à Vélo sur le territoire métropolitain est de proposer des aménagements cyclables permettant des déplacements sécurisés favorisant une pratique familiale et de loisirs au plus près de la Seine.

Celle-ci a pour vocation d'être ouverte à tous types d'usagers (itinérants, excursionnistes, promeneurs, touristes, familles et sur certaines sections plus urbaines des usagers du quotidien).

A travers ce projet la Métropole Rouen Normandie souhaite ainsi privilégier des aménagements cyclables en site propre (pistes cyclables, voies vertes) partout où cela est possible sur l'itinéraire principal. La Seine à Vélo doit constituer l'un des éléments majeurs d'une offre touristique qui vise à mettre en valeur la Vallée de la Seine.

Elle doit également répondre à des usages plus locaux en proposant des itinéraires très sécurisés sur lesquels des familles pourront circuler en toute quiétude et confortables notamment vis-à-vis des personnes à mobilité réduite.

Le projet prévoit :

- ✓ La réutilisation des sections fonctionnelles sur lesquelles aucun aménagement n'est nécessaire ;
- ✓ La sécurisation des sections sur voie de circulation ;
- ✓ La création d'aménagements cyclables sur des chemins existants mais non revêtus.

Sur le secteur Amont, les bords de Seine sont inaccessibles sur une grande partie de l'itinéraire principal, les aménagements seront donc principalement réalisés en bordures des voiries existantes sans qu'une alternative de tracé ne puisse être envisagée. L'itinéraire revient en bord de Seine lorsque l'accès est possible.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Église – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

En effet, à l'Ouest de Cléon, le tracé emprunte la rue de la Liberté pour rejoindre ensuite le chemin du bord des étangs permettant d'avoir un espace de promenade en site propre paysagé et sécurisé, reprenant le tracé inscrit dans le projet d'aménagement de la ZAC des Berges de l'Etang avec une légère modification au niveau du secteur du bassin de rétention projeté. Celle-ci étant mise en sommeil, la voie verte qui aura été aménagée sera donc à prendre comme contrainte dans la mise à jour du plan d'aménagement qui sera nécessaire.

La voie verte s'intègre dans le projet de réhabilitation du lieu en un parc urbain et écologique (arrêté du 25/03/2020 autorisant la société STREF à exploiter une ICPE : Remblayage partiel d'un plan d'eau avec des matériaux inertes). Une aire d'arrêt ainsi qu'une ouverture visuelle sur le paysage du lac sont prévues.

Le tracé alternatif par la rue de la Liberté n'offrant pas d'intérêt paysager et ne pouvant se faire qu'en site banalisé, le tracé par les bords d'étang a été favorisé.

Entre le Bas Cléon et la rue Bédanne, la voie verte est créée par élargissement d'un chemin de halage longeant les berges de la Seine et traversant des paysages agricoles (jardins ouvriers, champs). Entre les espaces agricoles et le tracé vélo sur le chemin de halage est prévu un engazonnement rustique. Il est également programmé des ouvertures sur le paysage par élagages d'arbres de la ripisylve à trois endroits différents.

Le tracé du projet transite d'un chemin de halage vers le chemin rural n°14 dit sente des derrières de Bédanne par la rue Bédanne. A cette jonction, sur la rue, le tracé sera séparé des espaces agricoles par des plantations et une clôture. Ensuite, le tracé vélo s'étend en voie verte entre habitations et cultures. Un traitement paysager est programmé consistant à planter une continuité arbustive du côté des jardins privés, et du côté des champs, à installer des noues accompagnées d'arbres isolés.

Il est à préciser que les projets de création de pistes cyclables sur le territoire Cléonnais (Allée Allende, Rues de l'église et de la Résistance) pourront alimenter l'itinéraire de la Seine à Vélo).

L'Adjoint au Maire en charge du Cadre de Vie et du Développement Durable propose aux membres du conseil municipal d'émettre un avis favorable. Ce dispositif participera à notre objectif de la ville apaisée, Ville 30. Une attention particulière devra être portée sur l'aménagement de la voie verte à proximité des aménagements futurs des bassins de rétention d'eau au sein de la Zac des Berges de l'étang.

Le Conseil Municipal, après délibération,
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

EMET un avis favorable sur le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique-
Aménagement de l'itinéraire « La Seine à vélo – secteur amont ».

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

DEMANDE qu'une attention particulière soit portée à l'aménagement de la voie verte à proximité des aménagements futurs des bassins de rétention d'eau au sein de la Zac des Berges de l'étang.

Pour copie conforme,
Cléon, le 27 juin 2024
Le Maire,

Frédéric MARCHE



Publiée sous forme électronique sur le site de la commune le : 07/07/2024
Transmis en Préfecture le : 07/07/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

